



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10000

Texte de la question

M. Jean-Francois Mattei attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les conditions d'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite. Il observe notamment que la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 n'a toujours pas ete suivie de la publication d'un decret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public. De telles dispositions contribuant a l'integration sociale des personnes handicapees, il lui demande sous quel delai la publication de ce decret peut etre esperee.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Mattei Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10000

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 88

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 735